

# COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

-----  
N° 2025/086

### RESTRICTIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT TRAVAUX DE REPARATION DE RESEAU EAU RUE PAUL MORTIER

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande faite par la société SUEZ EAU France SAS à Anzin, qui va réaliser des travaux de réparation du réseau d'eau et de réfection du remblai rue Paul Mortier,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement des travaux,

### ARRÊTE

**Art 1** : La circulation sera restreinte aux abords du chantier rue Paul Mortier à compter de ce jour, et ce pour une durée des travaux prévues de 7 jours.

**Art 2** : La vitesse sera limitée à 30km/h aux abords du chantier pendant toute la durée des travaux.

**Art 3** : Les dépassements seront interdits à tous véhicules aux abords du chantier pendant toute la durée des travaux.

**Art 4** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

**Art 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- SUEZ EAU France SAS
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 26/03/2025

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire



Daniel DESCHODT.